

AKF/dcm 10.11.03

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION DE LA COOPERATION
ECONOMIQUE ET FINANCIERE

*REVUE CONJOINTE DU
PROGRAMME DE
COOPERATION ENTRE LE
SENEGAL ET LE FONDS
NORDIQUE DE
DEVELOPPEMENT*

Décembre 2003

I- GENERALITES SUR LA COOPERATION

Opérationnel depuis 1989 avec un capital de 100 millions de Droits de Tirages Spéciaux (DTS), le Fonds Nordique de Développement (FND) est un organisme multilatéral d'aide au développement commun aux cinq pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède).

Le FND consent des crédits à long terme aux pays en voie de développement aux conditions de l'IDA (durée 40 ans, différé de 10 ans, commission d'engagement de 0,75 % l'an et commission de service de 0.5% sur le solde non décaissé). Les crédits accordés vont normalement de 1 à 5 millions DTS pour des projets ayant un fort taux d'équipement. Il est néanmoins arrivé que le plafond de 5 millions DTS (environ 4 milliards de FCFA) soit dépassé comme cela a été le cas avec le Projet Sectoriel Eau, le Programme Décennal pour l'Education et la Formation (PDEF) et le Projet de lutte contre la Pauvreté (volet femmes).

Le Fonds Nordique n'intervient qu'en qualité de cofinancer en partenariat :

- soit avec des bailleurs de fonds multilatéraux tels que la BAD et la Banque Mondiale (un accord a été signé dans ce cadre entre le Fonds et la Banque Mondiale en octobre 1991) ;
- soit avec des organismes ou fonds nationaux de coopération de ses pays membres, tels que DANIDA pour le Danemark, NORAD pour la Norvège, FINIDA pour la Finlande.

Les principaux critères mis en avant par le FND pour ses interventions sont :

- le projet soumis doit être une priorité avérée pour le développement du pays demandeur ;
- la capacité d'endettement du pays ;
- les projets doivent être d'un intérêt certain pour les entreprises des pays membres du Fonds ;
- la sauvegarde de l'environnement, l'intégration des femmes dans le développement et la protection/promotion de l'environnement.

Malgré le caractère relativement récent de la coopération entre le Sénégal et le Fonds Nordique de Développement (FND), le Sénégal demeure l'un des partenaires les plus importants du Fonds.

L'ensemble du portefeuille, pour la période 1992 – 2002, se chiffre à 35 609 millions de FCFA et se répartit comme suit :

- Amélioration Mobilité Urbaine (transport routier) : 3 900 millions de FCFA ;

Objectif

Dans le cadre du PST 2, une importante étude a été menée avec pour objectif principal d'identifier les mesures aptes à conférer au projet des fonctions de stimulation de l'activité productive qui soient écologiquement et socialement acceptables. Un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du PST 2 a été élaboré sur la base de cette étude. Cette composante est financée presque en totalité par le Fonds Nordique de Développement.

Composantes

La composante environnementale est constituée par deux sous-composantes : appui à la CELCO et les équipements portuaires. Le financement du Fonds Nordique de Développement s'élève à **5 300 000 DTS** et il est effectif depuis **2002**.

Mise en œuvre

Les principales actions du projet consistent en la mise en place d'une assistance technique pour la mise en place du plan environnemental et le recrutement d'un expert environnemental.

Principaux problèmes

Cependant certains problèmes se posent dans la mise en œuvre du plan environnemental. En effet, au niveau de l'assistance technique, il est constaté un retard important dans la mise en œuvre au point de remettre en cause cette assistance technique. Par ailleurs, la composante portuaire est toujours au stade préliminaire alors que la clôture du projet est fixée à décembre 2004.

2- Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine

- **Coût global du projet** : 103.1 millions de dollars
- **Date d'entrée en vigueur** : le projet n'a pas encore démarré
- **Date de clôture du projet** : 31 décembre 2008
- **Financement FND** : 5 800 000 DTS
- **Cofinanciers** : IDA : 70 millions \$; AFD : 17.3 millions \$;
Gouvernement du Sénégal : 3,6 millions \$; FND : 7,7 millions \$;
Autres 4,5 millions \$.

Objectif

L'objectif majeur du PAMU est de contribuer à l'amélioration de la sécurité, de l'efficacité et de la qualité environnementale de la mobilité urbaine dans l'agglomération dakaroise, notamment en faveur des citoyens les plus démunis ; il vise aussi à améliorer la sécurité routière dans les villes de Thiès et Kaolack. Pour ce faire, le projet développera des services de transports publics en assurant la sécurité des piétons et des usagers de la route.

Composante

L'une des composantes du PAMU financée par le FND est la mise en place d'une stratégie de gestion de la qualité de l'air en milieu urbain.

Le coût total du PAMU est d'environ 101,5 millions DTS soit 103,1 millions \$ US. L'IDA fournira l'essentiel du financement extérieur (70 millions de dollars \$), suivie des l'AFD (17.3 millions \$), du FND (5.8 millions DTS environ 7.6 millions \$).

Bailleurs de fonds	Financements en millions \$ US	% du total
Gouvernement du Sénégal	3.6	3.5
IDA	70	67.9
AFD	17.3	16.8
FND	7.7	7.4
autres	4.5	4.4
Total	103.1	100

Mise en œuvre

La stratégie de gestion de la qualité de l'air en milieu urbain sera conçue et mise en place aux fins de réduire le niveau de pollution due aux véhicules motorisés. Dans le cadre de cette composante, il est prévu :

- la construction de deux centres de visite technique de véhicules automobiles localisés à Diamniadio et à TP-SOM et un centre mobile de visite technique ;
- la création d'un laboratoire central de mesure de la pollution et des stations de mesure pour le suivi et le contrôle de la qualité de l'air en milieu urbain ;
- le support à la mise en place d'une stratégie de réduction de la pollution atmosphérique causée par les transports motorisés et comprenant, entre autres, l'introduction progressive de l'essence sans plomb ;
- la mise en place d'un programme de renforcement des capacités en matière de lutte contre la pollution atmosphérique.

Principaux problèmes

Le financement du FND s'élève à 5 800 000 DTS. Il est à signaler, cependant, que ce volet n'a pas encore démarré. En effet, après une longue période de flottement, la convention de financement a été signée le 12 décembre 2002. Sa mise en vigueur tarde cependant à se concrétiser, malgré les actions menées par le CETUD en vue de respecter le calendrier établi d'accord parties avec le FND, relativement au démarrage des activités.

Ainsi les termes de référence pour l'assistance technique aux centres de visite techniques des véhicules, la manifestation d'intérêt pour le choix de l'opérateur des centres de visite techniques et le projet de laboratoire central transmis au FND pour observations depuis le mois de janvier 2003, n'ont eu des réponses qu'en août et septembre 2003.

Le recrutement d'un expert local en environnement est retardé par la non mise en place des ressources financières de la composante : malgré l'ouverture par le Ministère de l'Economie et des Finances d'un compte spécial pour la composante, la notification de démarrage des activités n'est pas encore donnée par le FND.

Par ailleurs, les documents transmis par le FND sont toujours en langue anglaise, ce qui oblige le CETUD à recourir aux services d'un traducteur avant leur exploitation : outre les lenteurs que cela génère, cette traduction engendre des coûts non prévus dans la composante.

Globalement, les divers problèmes que la composante connaît ont conduit à des retards considérables. Ceci se reflète sur le chronogramme des activités pour la mise en œuvre de la composante. Il est urgent de prendre les mesures les plus appropriées en vue du respect du calendrier établi.

Composantes

Trois volets caractérisent ce projet :

- Elaboration des spécifications techniques des équipements sanitaires à acquérir dans le cadre du PDIS ;
- Assistance au Ministère de la Santé et de la Prévention dans le processus d'acquisition des équipements sur le Fonds Nordique de Développement ;
- Formation en Hygiène Hospitalière du Personnel Médical et Paramédical du Ministère de la Santé et de la Prévention.

Mise en oeuvre

Le montant de l'apport du FND est fixé à 5 millions de DTS, soit à peu près 7 millions de dollars US.

L'accord de crédit n°244 FND a été signé le 10 octobre 1997 avec des conditions de mise en vigueur qui ont été remplies en 1998. La date de clôture du crédit fixée préalablement au mois de juin 2003 a été reportée jusqu'au 31 décembre 2004.

La mise en oeuvre du projet a débuté dès juillet 1998 avec l'élaboration des termes de référence du consultant qui devrait être recruté afin d'apporter une assistance technique au Ministère de la Santé sur la description des équipements, les listes d'équipements, l'élaboration des DAO et l'élaboration du programme de formation en hygiène hospitalière. L'appel d'offre a eu lieu en octobre 1998.

Le dépouillement des offres a été finalisé le 05 mars 1999 et le recrutement effectif du consultant Euro Health Group (EHG) n'a eu lieu qu'en août 1999 pour un montant de 200 millions de FCFA.

Le contrat a été approuvé le 9 février 2000 soit 6 mois après, malgré un calendrier établi qui fixait la date prévisionnelle de démarrage de l'étude le 14 juin 1999 après signature prévue le 19 mai 1999.

La date d'entrée en vigueur effective du contrat est le 9 février 2000. La durée du contrat est fixée à 210 jours mais pour une période de deux années.

L'appui du Fonds Nordique ne s'est pour le moment matérialisé que par le recrutement de l'assistant technique, en l'occurrence le bureau Euro Health Group qui est chargé d'assister le ministère de la santé jusqu'à la fin du programme.

Le taux d'exécution financière globale n'est que de 4,2% car dépendant essentiellement des équipements en cours d'acquisition et le taux de décaissement est de 2%.

3- Lutte contre les infections / PDIS

- **Coût global du projet** : 221 milliards \$ US
- **Date d'entrée en vigueur** : 1998
- **Date de clôture du projet** : 30 juin 2003 reporté à décembre 2004
- **Financement FND** : 5 milliards \$ US
- **Cofinanciers** : Banque mondiale : 64 milliards \$ US;
BAD : 10 milliards \$ US; FND : 5 milliards \$ US;
UE : 6 milliards \$ US; USAID: 8 milliards \$ US;
BID : 6 milliards \$ US; France : 5 milliards \$ US;
Canada: 2 milliards; autres : 115 milliards \$ US.

Objectifs

La lutte contre les infections en milieu hospitalier et le traitement des déchets biomédicaux dans le secteur de la santé constituent une priorité au Sénégal compte tenu de l'ampleur de ces problèmes. En effet, trop peu de structures sanitaires disposent des équipements nécessaires au traitement et à l'évacuation des déchets biomédicaux. La formation et la sensibilisation des agents dans ce domaine sont encore largement insuffisantes.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement de la République du Sénégal et le Fonds Nordique de Développement ont, après évaluation de la situation en 1997, décidé de mettre en place un projet pour le règlement de cette question. Cet appui du Fonds Nordique de Développement entre dans le cadre de l'exécution du PDIS 1998/2002 dont les objectifs sont les suivants :

- réduire la mortalité infanto-juvénile ;
- réduire la mortalité maternelle ;
- réduire l'indice synthétique de fécondité.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les infections contractées lors d'un séjour en milieu hospitalier et la promotion de l'hygiène en milieu hospitalier, à travers l'acquisition des équipements de stérilisation, de cuisine, de buanderie et la formation des agents de tous les niveaux.

4- Projet Sectoriel Eau (PSE) et Projet eau à Long Terme (PLT)

PSE

- **Coût global du projet : 119 milliards FCFA**
- **Date d'entrée en vigueur : 10 octobre 1995**
- **Date de clôture du projet : 31 décembre 2002**
- **Financement FND : 5 300 000 DTS**
- **Cofinanciers :**

Bailleurs de fonds	Montants en millions de fcfa
IDA	52 535
AFD	33 086, 9 429
KFW	9 572, 9 712
BEI	5 774, 1 160
BOAD	4 349, 2 970
BADEA	4 488, 9 984
ETAT	1 176
SONES	3 638
FND	4 690, 6 053

PLT

- **Coût global du projet : 220 millions \$ US (152 milliards FCFA)**
- **Date d'entrée en vigueur : 07 novembre 2001**
- **Date de clôture du projet : 31 décembre 2007**
- **Financement FND : 14 900 000 DTS**

Cofinanciers :

Bailleurs de fonds	Montants En millions de f cfa
IDA	86 240
AFD	4 100
KFW	6 700
BEI	10 495
BOAD	8 000
CBAO	3 500
BAD	10 929
BENEFICIAIRES	5 493
ETAT	1 884
FND	13 112

Le projet Sectoriel Eau (PSE) et le Projet eau à Long Terme (PLT) ont bénéficié des financements du FND avec comme agences d'exécution la Direction de Gestion et de Planification des Ressources en Eau (DGPRE) et l'Office National d'Assainissement du Sénégal (ONAS). Le montant du financement s'élève à 20 200 000 DTS.

Agences d'exécution	Date de mise en vigueur	Montant en DTS	Date de clôture
DGPRE ONAS	11 juillet 1996	5 300 000	31 décembre 2002
DGPRE	8 novembre 2001	5 600 000	31 décembre 2007
ONAS	8 novembre 2001	9 300 000	31 décembre 2007
TOTAL		20 200 000	

a) Projet Sectoriel Eau

a- 1) DGPRE

Objectifs

Trois projets étaient financés par le FND et sont entièrement terminés. Il s'agit de :

- l'étude bathymétrique et limnologique du lac de Guiers ;

- l'appui aux services hydrologiques nationaux ;
- l'étude hydrogéologique du Maestrichtien.

De manière générale, les objectifs visés à travers les trois études ont été atteints et ont permis au DGPRES de disposer des outils nécessaires à une bonne gestion des ressources en eau.

Principaux problèmes

Les principales contraintes liées à l'exécution du volet PSE, gestion des ressources, sont les suivantes :

- contrainte d'ordre institutionnel : la clé de répartition des postes entre les consultants nationaux et expatriés (20% contre 80%) rend l'étude plus chère.
- contrainte d'ordre technique : les retards de l'entreprise de forage sur l'exécution des piézomètres ont entraîné le prolongement des délais de maintien des bureaux d'étude étrangers et par conséquent la demande de rallonge budgétaire pour couvrir les frais de séjour.

a- 2) ONAS

Objectif

Le projet vise à doter chacun des dix neuf (19) centres urbains d'un plan directeur d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) en vue de développer les infrastructures d'assainissement. Il s'inscrit dans la politique du Gouvernement en matière de protection des populations et d'amélioration du cadre de vie.

Le financement du projet est assuré dans le cadre de l'Accord n°150 Sénégal / FND à hauteur de 1 275 939 \$ US, hors taxes.

Mise en oeuvre

Le projet comprend 4 composantes, à savoir :

- composante 1 : travaux de reconnaissance et collecte de données ;
- composante 2 : élaboration des plans directeurs ;
- composante 3 : étude des avant-projets détaillés des travaux prioritaires ;
- composante 4 : élaboration des dossiers d'appels d'offres.

L'ensemble des prestations sont entièrement réalisées.

Principaux problèmes

Le projet a connu des difficultés liées d'une part à l'inexistence et l'indisponibilité de cartes avec des courbes de niveau des centres concernés et d'autre part à l'accès difficile de la ville de Bignona pour les raisons d'insécurité et l'absence de données sur l'urbanisme et sur les consommations d'eau à Touba. Ainsi, les plans directeurs d'assainissement (PDA) des villes de Bignona et de Touba n'ont pas pu être intégrés dans l'étude.

Un premier avenant d'un montant de 56 339 \$ US hors taxes a été approuvé dans le courant du mois d'octobre 2000 pour le financement de la production des courbes de niveau.

Un deuxième avenant d'un montant de 310 131 \$ US a été établi pour la réalisation des études de PDA de Touba et Kébémér d'une part, et pour le remboursement des frais hors budget financés par le consultant, d'autre part.

b- Projet eau à Long Terme (PLT)

b- 1) DGPRE

Objectif

Trois projets sont financés par le Fonds Nordique de Développement dans le cadre du PLT. Il s'agit de :

- programme d'actions pour le Lac de Guiers ;
- réhabilitation de la réserve de St louis ;
- études pilotes pour l'aménagement de retenues collinaires.

Principaux problèmes

Les contraintes liées au projet sont :

- lenteurs dans l'exécution des procédures de la passation des marchés ;
- études préparatoires pour la définition du cadre budgétaire insatisfaisantes. Cela a entraîné une sous évaluation des projets, un dépassement par les soumissionnaires, des montants disponibles et des réajustements budgétaires ;
- lenteur des réactions du bailleur : l'avis de non objection attendu sur le contrat était prévue en juillet 2002. Il n'est toujours pas obtenue à ce jour.

Recommandations

Les actions nécessaires pour lever ces contraintes sont d'une part, une réaction rapide du bailleur sur les dossiers soumis à son appréciation, la signature des contrats par les parties, la présentation des dossiers aux différentes structures compétentes de l'Administration en vue de leur validation pour le démarrage des travaux.

b- 2) ONAS

Objectif

Le projet d'assainissement de Thiès Nord comprend les volets suivants :

- réseau et branchement ;
- station d'épuration ;
- supervision des travaux.

Mise en œuvre

La zone d'intervention du projet est la partie Nord de la ville de Thiès. Le coût du projet est estimé à 7 939 millions de FCFA.

Le dossier d'appel d'offres révisé est disponible depuis décembre 2002. L'appel d'offres pour la réalisation des travaux est lancé en janvier 2003. Une réunion préparatoire à l'établissement des offres relatives aux travaux, organisée le jeudi 27 février 2003, a fait l'objet de procès verbal qui a été transmis aux différents soumissionnaires.

Le tableau ci-dessous donne une indication des différentes étapes qui avaient été envisagées et la date effective de leurs réalisations :

ETAPES	PREVISIONS	REALISATIONS
Lancement de l'appel d'offres	Janvier 2003	Janvier 2003
Réunion préparatoire	27 février 2003	27 février 2003
Dépôt offres travaux	30 avril 2003	30 avril 2003
Adjudication provisoire	15 mai 2003	15 juin 2003
Avis non objection	15 juin 2003	Attendu en décembre
Signature contrat entreprise	15 juillet 2003	Après avis non objection
Démarrage des travaux	15 août 2003	Février 2004
Fin des travaux	Avril 2005	Février 2006

Le tableau montre que les délais ont été largement dépassés et que ceci aura des conséquences sur l'exécution du projet.

5- Projet d'Assistance Technique à l'approvisionnement Durable en Matériel Didactique (ATADMD)

- Coût global du projet : 1 612 113 \$ US
- Date d'entrée en vigueur : 2000
- Date de clôture du projet : 31 décembre 2003
- Financement FND : 1 612 113 \$ US

Objectifs

Le financement du crédit pour ce projet s'élève à 1 612 113 \$ US. Le projet ATADMD, basé à l'INEADE, vise à assurer un approvisionnement en matériel didactique au Sénégal. Il devra renforcer les capacités et les compétences sénégalaises dans le secteur public comme privé dans les domaines de la politique nationale du livre scolaire ainsi que la conception et l'édition d'ouvrages parascolaires et de manuels scolaires.

Composantes

La contribution du FND embrasse cinq volets :

- Assistance technique à l'INEADE (ingénierie éditoriale), à la DAGE (passation des marchés) et aux maisons d'éditions nationales ;
- Formation en édition parascolaire et scolaire ;
- Organisation de divers ateliers de travail sur le matériel didactique et sur la politique nationale du livre ;
- Développement d'ouvrages par les maisons d'édition nationales ;
- Impression et distribution de nouveaux titres.

Mise en oeuvre

La phase d'installation et de planification opérationnelle se poursuit ; le projet installé dans les locaux de l'INEADE achève la mise en place d'une logistique qui permet aux différents partenaires de se rencontrer et de travailler. L'identification des besoins de formation des principaux partenaires et la désignation des homologues des consultants de l'opérateur OPIFER LDT OY, préalables à l'exécution du projet est effective.

Principaux problèmes

La principale contrainte du projet réside dans le phasage ; le projet devait démarrer en 2000 or, l'opérateur OPIFER LDT OY n'a signé son contrat que le 10 avril 2002.

Par ailleurs, la réunion sur les variables du premier DAP a révélé deux problèmes sur lesquels le Ministère de l'Education et le FND doivent trouver des solutions négociées pouvant conduire à des réaménagements des accords de base :

- le Copyright des ouvrages doit il être détenu par les éditeurs ou par le Ministère de l'Education ;
- Le Dossier d'appel à propositions (DAP) devrait-il exclusivement s'adresser aux éditeurs nationaux au lieu de s'élargir aux éditeurs des pays du Nord, notamment en ce qui concerne les travaux d'impression.

Recommandations

A cause précisément du retard de démarrage du programme en 2002 au lieu de 2000, il conviendrait de reprogrammer les phases du projet (plan d'actions actualisé assorti d'une demande de prolongation) avant décembre 2003.